

que six juristes impartiaux et de renom doivent être nommés à cet effet. Assurément cette nouvelle est bonne pour nous tous, car si les six juges sont impartiaux, la décision sera juste et le Canada verra ses droits respectés. Toutefois, quelques-uns croient que les juges nommés par le gouvernement des Etats-Unis ne justifieront pas cette manière de voir, que les commissaires des Etats-Unis ne voudront pas nous rendre justice. Or, je ne partage pas cette opinion. Je crois que les commissaires des Etats-Unis, quel que soit ce qu'ils ont dit dans le passé, comprendront la responsabilité qui leur incombe comme commissaires aux yeux de l'univers, et que la cause telle qu'elle leur sera soumise par un noble enfant de notre pays, leur paraîtra tellement claire qu'ils ne pourront que faire consciencieusement leur devoir. De sorte que le Canada, à mon avis, obtiendra pleine justice de la commission. Et puis, si les commissaires ne devaient pas être unanimes dans leur décision, nous ne serions pas dans une plus mauvaise position que nous ne le sommes aujourd'hui. Je crois, cependant, que justice sera rendue, et il y a tout lieu de croire que cette cause de dissension entre deux pays amis devra disparaître.

Comme le recensement de 1901 est terminé, il va falloir rajuster la représentation dans la Chambre des communes. Le discours du trône nous dit qu'un bill sera présenté à cet effet. J'ai pleinement confiance que le gouvernement actuel va faire son devoir relativement au remaniement des divisions électorales. Je crois que ce remaniement sera équitable. Je crois que les bornes des comtés seront autant que possible respectées. Il est cependant quelque peu déraisonnable de s'attendre à ce que les bornes de chaque comté soient reconnues. Il y a certains comtés où la population est au-dessus de l'unité qui sert de base à la représentation, et il y en a d'autres où elle est au-dessous, mais je ne crois pas qu'il y ait de démembrement de certaines parties d'un comté pour l'annexer à certaines parties d'un autre par pur esprit de parti. A mon avis, le gouvernement est assez fort et assez honnête pour faire son devoir vis-à-vis de toute la population du pays, sans égard aux attaches de parti, et qu'il voudra bien faire tout en son pouvoir pour déranger le moins possible les bornes

des comtés, et par là même déranger le moins possible la population qui les habite.

J'arrive maintenant au dernier article du discours. Je constate qu'il fait allusion à plusieurs bills et à plusieurs sujets qui donneront lieu à plus ou moins de discussion. Je suis très heureux de voir que la loi des brevets sera amendée. La loi actuelle n'est pas bonne. Nous avons renchéri sur l'ancienne loi. Je crois que celle-ci a été faite pour des fins de revenu. Quoi qu'il en soit, je sais qu'elle a donné lieu à un grand nombre de procès et a occasionné de grandes pertes d'argent aux inventeurs et aux manufacturiers et à tous ceux qui en ont fait l'expérience. Chaque demande de brevet devrait être examinée attentivement par un expert ou par un conseil d'experts, afin de savoir si l'invention pour laquelle il est demandé un brevet est pratique, si elle est une réelle invention, si elle n'a pas été devancée par un autre inventeur ou un autre solliciteur. Si le gouvernement soumet une loi qui renferme quelques idées dans ce sens, elle protégera, à mon avis, les manufacturiers et les hommes d'affaires, en leur faisant éviter des pertes d'argent et des procès.

Et puis, honorables messieurs du Sénat, ça été pour moi un véritable plaisir d'examiner les nombreux et excellents articles du discours de Son Excellence. Il appert que la sécheresse qui caractérise d'habitude ce discours, sécheresse attribuée si souvent au gouvernement, a été beaucoup atténuée cette année. Il nous promet une législation suffisante pour tenir le parlement occupé durant plusieurs mois, au moins aussi longtemps qu'aucun membre du parlement désirera demeurer à Ottawa. Conséquemment je suis sûr, en terminant, d'être l'interprète des sentiments de cette Chambre en disant que nous, ses honnêtes et fidèles sujets, nous donnerons à toutes ces questions toute notre attention et toute notre considération. Je crois que cette Chambre s'unira à la Chambre des communes, dans un sérieux effort, pour aider à ce grand pays à poursuivre sa carrière et à marcher dans le chemin du progrès et de la prospérité. Cependant tout intérêt, si minime qu'il soit, sera l'objet de toute notre attention et de toute notre considération. En conséquence j'ai beaucoup de plaisir à proposer :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour offrir les